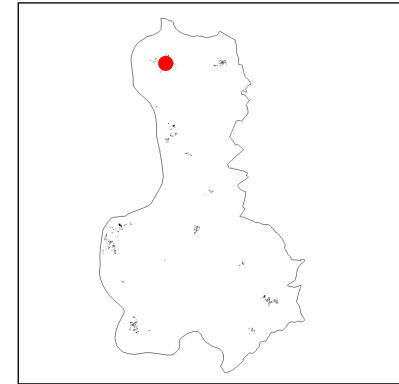


# SAINT ILPIZE TAPON

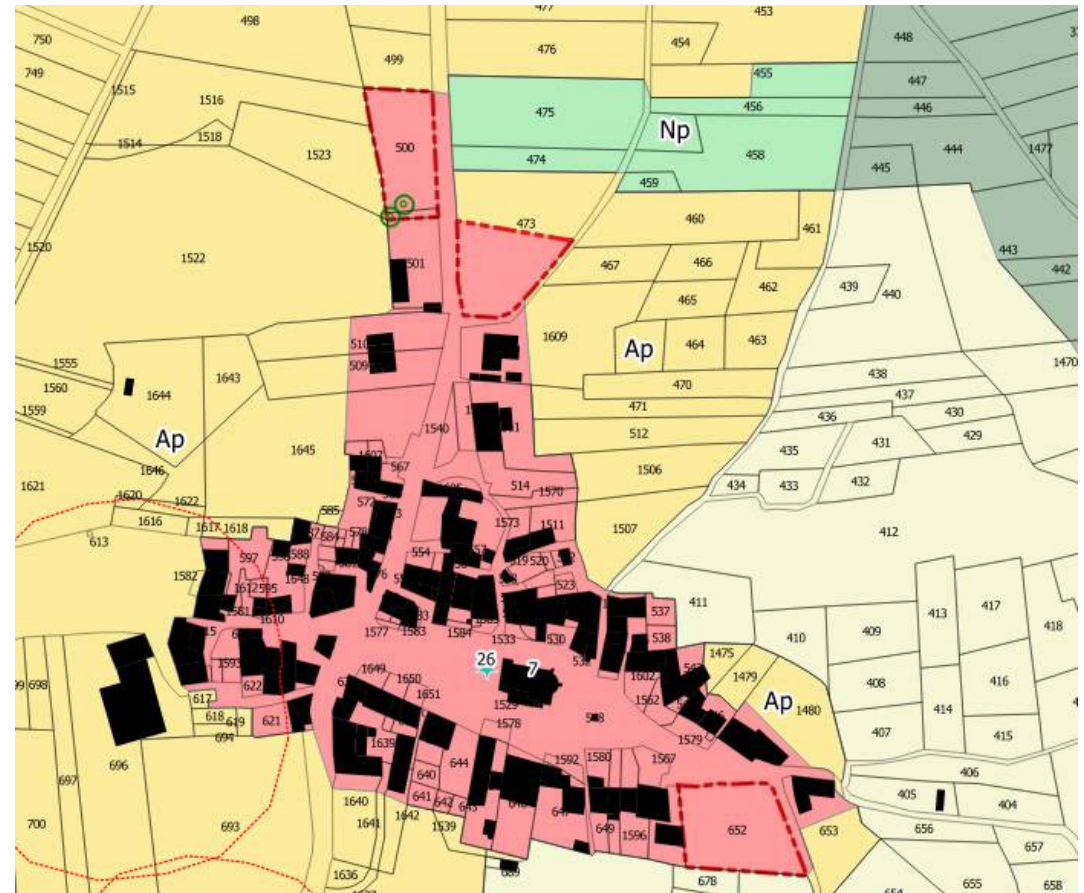
## CONTEXTE

Saint Ilpize  
Tapon  
0,3 Ha  
Habitat



## ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

> Permettre le développement de Tapon, village attractif de la commune en direction de Brioude





## LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Habitat individuel ou groupé
-  Front bâti à constituer
-  Arbres à conserver
-  Plantations à constituer

## PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> Secteur A : l'OAP prévoit la création d'un logement individuel pour une densité minimale de 12,5 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

> Secteur B : l'OAP prévoit la création d'un logement individuel pour une densité minimale de 10 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

> Secteur C : l'OAP prévoit la création de 2 logements individuels ou groupés pour une densité minimale de 16 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

## ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

> Secteur A : le secteur est accessible par l'Ouest (RD 16)

> Secteur B : le secteur est accessible par l'Est (RD 16)

> Secteur C : le secteur est accessible par l'Est (Les Charreaux)

## INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des arbres sont présents au sein des secteurs, ils sont à conserver

> Les constructions doivent s'intégrer avec l'architecture traditionnelle du village de Tapon

> Secteur C : un front bâti doit être constitué en partie nord du secteur afin de s'intégrer avec les constructions situées à l'ouest du secteur

> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives ainsi qu'en limite avec l'espace agricole, afin de marquer la délimitation. Les haies mono-typées sont interdites

